

Garantir à chacun une alimentation adéquate

ATELIER DE FORMATION Mettre en place une «Boîte à outils sur les produits forestiers non ligneux (PFNL), la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation, telle est la conclusion à laquelle sont parvenus les participants.

Au terme de trois jours de travaux, les séminaristes à l'Atelier de formation sur le droit à une alimentation adéquate ont proposé comme axes stratégiques de la Boîte à outils sur les PFNL, la sécurité alimentaire et le Droit à l'Alimentation. Sans toutefois mentionner le renforcement des capacités, la gestion durable des ressources, le cadre juridique et institutionnel, le développement des filières et en dernier le partenariat-recherche.

Toutes ces propositions faites par les experts forestiers s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur le "Renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique centrale à travers la gestion durable des Produits forestiers non ligneux".

Les travaux en groupes présidés par les Coordonnateurs de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac) ont permis d'approfondir la réflexion sur ces axes. La restitution et la validation de ces travaux en plénière ont été suivis d'une définition de la feuille de route et de la clôture de l'atelier.

En effet, la « Boîte à outils » sur les PFNL a été proposée par les participants comme modèle régional afin de permettre une meilleure vulgarisation du droit à l'alimentation et de son application dans les pays membres de la Comifac.

Le droit à l'alimentation formellement reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptés par les Nations unies en 1948, fait partie des objectifs stratégiques de la FAO, à laquelle adhère le Gabon. Dest dans l'optique de l'engagement du pays à cette Déclaration que le ministre des Eaux et Forêts, Martin Mabala a indiqué à l'ouverture de l'Atelier toute l'importance que revêt la lutte contre l'insécurité alimentaire dans notre sous-régionale et partant en Afrique.

Insistant sur les potentialités nutritives et économiques des PFNL, le gouvernement gabonais, auquel s'adjoignent la FAO et la Comifac, a bon espoir de voir la mise en place de cette boîte à outil qui pourrait contribuer à faire asseoir la politique de sécurité alimentaire au sein des pays sous-régionaux d'Afrique centrale.

S'agissant du droit à l'alimentation, les responsables concernés estiment que le bon fonctionnement de mécanisme de recours est essentiel à sa réalisation. Notamment l'application de ce droit fondamental universel et



Une vue des produits forestiers non ligneux sur un marché



l'huile carapa, un exemple de produits forestiers non ligneux

S'alimenter est un droit

inaliénable.

Pour ce faire, il faut que les pays membres de la Comifac redynamisent les secteurs agricoles, y compris ceux de l'élevage, des forêts et de la pêche, grâce à l'introduction des politiques et des stratégies spécifiques au cas par cas.

Au profit des pêcheurs artisanaux, des exploitations agricoles des zones rurales, il est mis l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines et sur les facteurs qui entravent la production agricole.

En conclusion, l'on pourrait retenir

que la valorisation des PFNL offre une opportunité importante pour les populations rurales et les autres acteurs concernés par l'accroissement de leurs revenus sur la base d'une gestion durable des ressources forestières.

La sécurité alimentaire en Afrique centrale est améliorée à travers l'utilisation durable des aliments forestiers. Elle dispose le projet sur les PFNL et contribue à la conservation des ressources alimentaires par la participation active des populations tributaires des forêts.

Par ERAN